

**Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur André VITAL**  
**Fonctionnaire délégué**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

Réf DU : 11/pfu/226938  
Réf DMS : HV/2146-0001/24/2009-189PU  
Réf CRMS : AVL/KD/KKB-3.1/s.458  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet : KOEKELBERG. Parc Elisabeth et rues environnantes.**  
**Rénovation de la station de métro Simonis.**

***Avis conforme (Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U. et M. H. Vanderlinden – D.M.S.).***

En réponse à votre lettre du 10 juin 2009, en référence, reçue le 11 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 24 juin 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme défavorable.

La demande, introduite par l'AED, porte sur l'installation d'un édicule PMR en surface de la station de métro Simonis, dans l'emprise du site classé du parc Elisabeth à Koekelberg. L'édicule serait placé à l'entrée du parc (côté avenue de la Liberté). La demande vise à mettre en conformité la station de métro pour les personnes à mobilité réduite.

L'implantation projetée, déterminée par des choix techniques et urbanistiques, permettrait un accès direct en sous-sol via un nouvel ascenseur afin de rejoindre la galerie. L'édicule serait de type standard tel que préconisé pour toutes les stations de métro en Région bruxelloise. Le projet propose toutefois d'adapter le modèle au site en prévoyant les deux faces latérales munies de panneaux pleins en bois (deux faces en verre et acier et deux faces latérales avec lattes verticales en bois).

D'après les plans reçus le 29 mai dernier, aucune connexion intérieure n'était prévue pour les PMR depuis les quais du métro jusqu'à l'arrêt de tram souterrain (ligne 19). Renseignement pris auprès de l'AED, la CRMS a compris que l'installation de l'édicule s'inscrivait, en réalité, dans un projet de réaménagement plus vaste de la station Simonis planifié en deux phases, les ascenseurs pour PMR à l'intérieur de la station étant prévus dans la deuxième phase pour laquelle une demande de permis d'urbanisme serait introduite en automne 2009.

D'autre part, outre le fait que la station Simonis constitue un noeud intermodal du réseau STIB en assurant la liaison entre les nouvelles lignes 2 et 6 (suite au redéploiement du réseau souterrain opéré en avril dernier), la ligne de tram 19, différents bus (STIB et De Lijn) et l'arrêt SNCB (RER), la CRMS est informée du fait que le complexe Simonis devrait prochainement accueillir le terminus de la future ligne de tram 9. Celle-ci déboucherait, comme la ligne 19, dans l'avenue de Jette pour rejoindre l'Hôpital de l'AZ VUB et l'avenue Houba de Strooper.

La CRMS signale, cependant, que le marché dont l'attribution vient seulement d'être publiée en juin, inclut le réaménagement de l'espace public de façade à façade et qu'il ne prévoit rien concernant l'actuel tunnel de trams.

La Commission, qui décourage de manière générale ce type de dispositifs dans les sites classés, estime, dans le cas présent, qu'il est donc prématuré de se prononcer sur l'installation de l'édicule au stade actuel des études, sans disposer d'une étude globale des différentes circulations prévues pour le public (métro et RER, trams 19 et 9, bus divers; tant en sous-sol qu'en surface).

***Par conséquent, elle émet un avis conforme défavorable sur l'installation de l'édicule PMR dans le parc Elisabeth.***

Elle réexaminera, en temps utiles, la pertinence de ce dispositif dans le parc quand il sera intégré dans le projet global du nœud intermodal.

Dans l'hypothèse où cet édicule s'avérerait alors indispensable, la CRMS demanderait de privilégier un édicule vitré sur ses quatre faces pour qu'il s'intègre le plus discrètement possible dans le parc. Les bordures de trottoir seraient adaptées en conséquence et toutes les précautions seraient prises pour garantir la bonne conservation des arbres situés à proximité directe durant le chantier.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. H. Vanderlinden).